



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PMA

Question écrite n° 123278

Texte de la question

M. Yves Simon souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports à propos des nouvelles modalités de remboursement de la procréation médicalement assistée (PMA). Un texte de l'UNCAM limite les possibilités de recours à la PMA à quatre fécondations in vitro (FIV) et six inséminations artificielles. Il interdit également toute prise en charge pour les femmes de plus de quarante-trois ans, quelle que soit la situation médicale. Ce texte restreint ainsi les chances de devenir parents pour les couples obligés de recourir à la PMA. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement envisage d'assouplir cette réglementation.

Données clés

Auteur : [M. Yves Simon](#)

Circonscription : Allier (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123278

Rubrique : Bioéthique

Ministère interrogé : santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2007, page 4704